



Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire

Du Sappey en Chartreuse et de Sarcenas

Place des Justes

38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE

Contact : peri.sigs@gmail.com

Tel 04 76 27 62 65

Date de convocation du Conseil Syndical : 29/03/2023

PRESENTS : Anne-Marie MICHALET, Elsa GAUTIER, Jean CLOT, Anne BARRAND, Nicolas MOUGIN

ABSENTS REPRESENTES : Laurette AIMONETTI représentée par Anne BARRAND

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Elsa Gautier

Public présent : Dominique Quillard et parents délégués : Cécile Caligaris, Eva De brito, Cholé Prunier, Stéphanie rey

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil syndical en date du 18/01/2023

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif
- Tarif repas ALSH rentrée 2023
- Nouvel organigramme

QUESTION DIVERSES :

- Effectifs de la maternelle
- Infos fermeture des classes

Ouverture de la séance 19h10

Questions diverses :

- Effectifs maternelles : actuellement : 17 GS, 17 MS et 23 PS. Fermeture très probable d'une classe.
- Sondage périscolaire du matin : 35 réponses. 29 intéressés. 9 familles intéressés par 4 x par semaine. En moyenne 10 à 15 élèves / jours.
- Site internet du SIGS : re-communiquer sur le site aux parents
- Demande des parents : ouvrir les périodes de centre de loisirs en vacances à la réservation

Approbation conseil syndical du 18/01/2023 : approuvé à l'unanimité.

20230403-08 SIGS D :

Approbation du compte de gestion 2022

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2022 produit par le trésorier du Centre des finances publiques de Meylan.

Elle précise avoir procédé à la vérification de la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion. En annexe sont jointes les deux pages de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20230403-09 SIGS D :

Approbation du compte administratif 2022

Il est procédé à l'élection d'un président de séance pour le vote du conseil administratif.

Suite à l'examen détaillé des dépenses et des recettes réalisées durant l'exercice 2022, Mme Barrand Anne élue présidente de séance, présente au conseil syndical le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes : 627 294.62€

Dépenses : 605 817.97€

Résultat de l'exercice : + 21 476.65 €

Résultat antérieur reporté : 4 000€

Résultat de clôture à affecter : 25 476.65 €

Investissement :

Recettes : 16 731.39€

Dépenses : 24 497.84€

Résultat de l'exercice : - 7 766.45 €

Résultat antérieur reporté : + 4 185.03 €

Résultat de clôture à reporter au compte 001, DI : - 3 581.42 €

La Présidente s'étant retirée conformément à la réglementation, Mme Barrand Anne Présidente de séance propose ensuite d'approuver le compte administratif 2022 du SIGS.

Après qu'Anne-Marie Michallet ait quitté la salle, les 5 autres membres du conseil après en avoir délibéré approuvent le compte administratif 2022 à l'unanimité.

.....

20230403-10 SIGS D :

Vote de l'Affectation de résultat de l'exercice 2022

Madame la Présidente propose au conseil syndical de porter en investissement recettes, au compte 1068, la somme de 18 000 € et de reporter en fonctionnement au compte 002 la somme de 7 476.65 €.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

.....

20230403-11 SIGS D :

Vote du budget primitif 2022

Après avoir fait, au conseil, lecture détaillée du budget prévisionnel 2023, la Présidente met au vote le Budget Primitif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	655 433.00
Recettes	655 433.00

INVESTISSEMENT

Dépenses	27 645.00
Recettes	27 645.00

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

.....

20230403-12 SIGS D :

Tarif repas ALSH rentrée septembre 2023

Madame la Présidente fait part au Conseil d'un besoin sur le centre de loisirs d'une restauration collective sur le temps du déjeuner.

La mise en place d'une restauration collective impose une réorganisation des plannings de M. Jean Pierre POUPIER ainsi de de M. Pierre BERGER.

Madame la Présidente demande au conseil les autorisations suivantes :

- mettre en place ce système à compter de la rentrée septembre 2023,
- proposer le prix de **2.50 €** (prix de revient d'un repas) pour le repas de midi au centre de loisirs du mercredi.

Le conseil après en avoir délibéré approuve cette délibération à l'unanimité.

20230403-13 SIGS D :

Nouvel organigramme

Madame la Présidente présente aux conseillers le nouvel organigramme établi en concertation avec le personnel pour tenir compte des fonctions de chacun.

Le conseil après en avoir délibéré valide cet organigramme à l'unanimité.

Après avoir épuisé toutes les questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h06